

de la Commune de PIOLENC

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal : **29**

En Exercice : **29**

Qui ont pris part à la délibération : **24**

Pour : 24

Séance ordinaire du 14 décembre 2022

L'an deux mil vingt deux

et le 14 décembre à 18 heures

Date de Convocation :

7 décembre 2022

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la nouvelle salle du Conseil municipal à l'espace Acampado, avenue Charles de Gaulle sous la présidence de :

M. Louis DRIEY, Maire

Mme Brigitte MACHARD ; M. Michel VIDAL ; Mme Françoise CARRERE ; M. Roland ROTICCI ; Mme Françoise GRANDMOUGIN ; M. Patrick PICHON ; Mme Chantal COUDERC ; M. Jean-Pierre MARTIN. M. Bernard VIAL ; M. Guy KOLOMOETZ ; M. Simon BOYER ; M. Jean-Christophe CLEMENT ; Mme Julie DAMERY ; Mme Majida TRID EL ASRI ; Mme Sophie TOUCHARD ; M. Philippe PATITUCCI ; Mme Yolande SANDRONE ; Mme Yasmina VAUDRON.

Ont donné pouvoir :

Mme Géraldine ORTEGA procuration à M. Patrick PICHON

Mme Gilberte LAVESQUE procuration à Mme Brigitte MACHARD

Mme Patricia RICHAUD procuration à Mme Françoise GRANDMOUGIN

M. Georges BOUTINOT procuration à Mme Yolande SANDRONE

Mme Valérie FALCO procuration à Mme Yasmina VAUDRON

Absents: Mme Marie-Roger CUSCHIERI; MM. Christophe RIGAUD; Ilan ANDRES

Absents excusés: MM. Frantz CHOPLIN; Gaëthan FLORES.

Secrétaire de séance: Mme Julie DAMEY

Délibération n°73 : Avis de la commune suite à l'enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale de renouvellement et d'extension de la carrière située aux lieux dits « Mourre de Lira » et « Montmou » à Mornas.

Rapporteur : M. Patrick PICHON

Le rapporteur expose :

La société « Ets RICARD SARL » située route d'Uchaux à Mornas, représentée par son gérant M. Gérard CROZEL a déposé le 22 septembre 2021, complété le 18 mai 2022, une demande d'autorisation environnementale d'exploiter et d'étendre la carrière située aux lieux dits : « Mourre de Lira » et « Montmou » à Mornas.

Le projet porte sur un périmètre d'autorisation de 11.5 ha.

Délibération n°73 : Avis de la commune suite à l'enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale de renouvellement et d'extension de la carrière située aux lieux dits « Mourre de Lira » et « Montmou » à Mornas.

Vu arrêté préfectoral en date du 27 octobre 2022, qui procède à une enquête publique du lundi 28 novembre au vendredi 6 janvier 2023 inclus, en mairie de Mornas.

Vu la nomination de Mme Bernadette ABAQUESNE de PARFOURU en qualité de commissaire enquêtrice pour conduire cette enquête.

Vu qu'à l'issue de la procédure, la décision relative à la demande d'autorisation d'exploiter sera un arrêté préfectoral d'autorisation, le cas échéant assorti des prescriptions particulières, soit un arrêté préfectoral de refus.

Le conseil municipal est amené à émettre un avis sur cette demande.

Le rapporteur entendu,

Le conseil municipal délibère,

Emet un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale d'exploiter et d'étendre la carrière située aux lieux dits : « Mourre de Lira » et « Montmou » à Mornas.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



 Le Maire,
Louis DRIEY

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

084-218400919-20221214-22-083-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2022

Publication : 20/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation, Le Maire, Louis DRIEY

